

**Présents** : Alexandra Ardiet, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Paulina Requena, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

**Excusés** : Cédric Charolle (procuration à Thierry Morel), Jean Simondon (procuration à Didier Salins)

**Secrétaire de séance** : François Guillaume

**Participait également à la réunion à titre consultatif** : Théophile Marguet, secrétaire de mairie

### **Composition de la commission d'appel d'offres : compléments à apporter à la délibération du 7 mai**

A la demande des services préfectoraux, le conseil municipal élit à l'unanimité comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres : Alexandra Ardiet, Didier Salins et Isabelle Rebillot. Rappelons que les membres titulaires élus le 7 mai sont, en plus de la présidente Thérèse Robert, Alain Cuenot, Christophe Demesmay et Thierry Morel.

### **Modification du tableau des emplois communaux**

La durée hebdomadaire annualisée actuelle de 30.16/35<sup>ème</sup> du poste relatif à la gestion de la garderie du matin, de la cantine, de la salle polyvalente et du ménage de l'école est portée à 31.49/35<sup>ème</sup>, en raison d'une légère réorganisation des services municipaux suite au départ de Valérie Benoît.

Nous rappelons que ce poste sera vacant fin juillet et que la commune recrute.

### **Centre de loisirs d'été**

Le C.L.S.H. dirigé par Chloé Vienny aura lieu du 7 au 18 juillet ; il est réservé aux enfants âgés de 4 à 11 ans. Le nombre de places est limité à 30.

La première semaine aura comme thème « les petits cuistots » et la deuxième « enquête policière à Gennes ».

Les fiches d'inscriptions ont été distribuées ; elles sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'école.

L'accueil échelonné à la journée ou demi-journée se fait, le matin, de 8h30 à 9h00, le midi, retour de 13h30 à 14h00 et le soir, sortie de 17h00 à 17h30 (sauf pour le vendredi, sortie à 17h00).

**Tarifs à la semaine** : 70 € pour une inscription à la journée avec repas, 50 € sans le repas du midi et 35 € à la demi-journée.

**Tarifs pour deux semaines** : 135 € pour une inscription à la journée avec repas, 95 € sans le repas du midi et 68 € à la demi-journée.

Une remise de 10 % est accordée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.

Attention, les bons CAF sont acceptés, mais pas les chèques-vacances.

### **Contrat de location du photocopieur de l'école**

Parmi les différents devis réceptionnés (DBO Bureautique et BUROCOM), le conseil choisit de retenir celui de DBO qui propose les tarifs de location/maintenance les plus bas : 0,010 euros H.T. la copie noir et blanc et 0,090 euros H.T. la copie couleur. Un avenant est ajouté à ce contrat ; il précise que la commune s'engage à prendre en charge un forfait de 1000 copies couleurs par an, le surplus étant à la charge de l'école.

### **Remboursements d'assurance**

Le conseil municipal autorise l'encaissement de deux chèques de remboursement émis par la société d'assurance SMACL faisant suite à des bris de vitres sur une portière du tracteur communal (464.02 et 543.44 €).

### **Questions et informations diverses**

#### • **Urbanisme – dossiers acceptés**

- Monsieur et Madame Ludovic Jeunot : construction d'une maison d'habitation rue des Vanniers
- Monsieur et Madame Roger Dach : construction d'un abri fixe sur piscine rue de la Côte de Joux
- Monsieur Claude Bugnet : réfection d'une toiture rue de Besançon
- Messieurs Brahim Amrani et Attemane Berkane : construction de deux maisons jumelées rue de la Valière
- Monsieur Yves Sancey : construction d'une véranda rue de la Côte de Joux
- Monsieur Cédric Charolle : fermeture d'un appentis rue de la Litonière

- **Urbanisme - droit de préemption urbain**

La commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une maison au 3 rue de la Côte de Joux.

- **Habitat Développement Local (H.D.L.)**

L'adjoint en charge de l'urbanisme s'est récemment rendu à l'assemblée générale d'H.D.L. Doubs et Territoire de Belfort, association ayant pour mission d'accompagner les projets de rénovation immobilière. Elle assiste les propriétaires de logements (résidence principale ou locative), tant au niveau financier au travers des demandes de subventions, qu'au niveau technique en proposant une assistance à la maîtrise d'œuvre (plans, permis de construire, etc.) Contact : 03 81 81 23 33.

- **Etat civil**

- le 12 mai, naissance à Besançon de Margot Magnin-Feysot
- le 21 mai, décès à son domicile de Madame Colette Beaud

- **Affaires scolaires**

Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 4 juin, à la demande de l'équipe des enseignants. Ceux-ci souhaitent proposer un nouvel aménagement des rythmes scolaires, car ils estiment que les enfants sont fatigués l'après-midi avec l'organisation actuelle.

Premier scénario proposé : cours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30. La commune ne l'a pas validé car l'arrêt des cours à 15h30 est contraire aux objectifs du projet éducatif local qui s'appuient sur les préconisations de chronobiologistes. D'après les spécialistes, la période favorable aux activités pédagogiques se situe en effet entre 15h00 et 17h00.

Deuxième scénario proposé : lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h15 - mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 - jeudi après-midi libéré.

La commune ne le valide pas car les délais sont trop courts pour étudier cette proposition qui va provoquer un surcoût financier pour la commune et les parents (charge des intervenants du jeudi après-midi).

D'autre part, un sondage effectué par les représentants de parents en avril démontre que les familles, dans leur grande majorité, sont satisfaites de l'organisation actuelle.

Les horaires actuels sont donc maintenus pour la rentrée 2014, avec un recentrage sur des activités plus calmes pour la pause méridienne, afin d'optimiser la faculté d'attention des enfants.

Le nouveau conseil municipal souhaite engager une réflexion tripartite (parents, enseignants, commune) pour une évaluation du projet éducatif local et son éventuelle adaptation.

Les effectifs de l'école remontent de 64 à 75 élèves à la rentrée prochaine.

Si une logistique cohérente est trouvée pour la gestion de deux ânes, une petite ânesse de 10 ans viendra tenir compagnie à Gennie.

- **Eclairage public**

La commune a signé une convention avec la CAGB pour qu'un technicien effectue une étude complète du parc lumineux et des différents abonnements de la commune qui débouchera sur des propositions afin d'économiser l'énergie. En attendant, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 contre, que l'extinction de l'éclairage passe de 23h00 à minuit et qu'il n'y ait pas de rallumage à 5h00 du matin durant la période estivale.

- **Aménagements de voiries**

Trois responsables de la sécurité routière au niveau de la direction départementale des territoires ont effectué une nouvelle inspection de la signalisation du village ; ils préconisent une amélioration de celle-ci à certains endroits stratégiques. Ils considèrent par contre que le rond-point situé à l'entrée de la rue de l'enclos, qui est désaxé pour permettre le passage des bus, joue son rôle de ralentisseur et ne pose pas problème.

- **Forêt communale**

Le responsable de la commission des forêts a récemment rencontré Claude Gullaud, garde de l'O.N.F. en charge de la gestion du domaine forestier de Gennes (324 hectares). En raison de l'achèvement, en 2016, du plan de gestion bi-décennal de la forêt communale, un comptage intégral des arbres sur un échantillon de 100 hectares sera réalisé courant 2015. Un appel sera fait aux bonnes volontés pour participer à cette lourde tâche.

Le samedi 20 septembre au matin, une visite-découverte de la forêt de Gennes sera organisée pour les conseillers municipaux et les habitants du village.

- **Label Doubs tourisme**

La commune s'est inscrite au label Doubs tourisme remplaçant le concours des villages fleuris. En plus du fleurissement, il intègre la notion de développement durable (emploi de vivaces, non-utilisation de produits phytosanitaires, écosystèmes préservés par l'extinction des luminaires, chaufferie bois, jardins communaux, ...)

De récentes demandes de location de jardins potagers ayant été faites auprès de certains conseillers municipaux, la commune peut envisager de louer à nouveau des parcelles sur le terrain situé au carrefour entre la rue des Vignes et celle du Groseillier. Certains particuliers désirant également proposer des terrains peuvent le faire savoir en mairie, de même que les personnes désirant s'inscrire.

- **Intercommunalité**

Madame le maire a été élue suppléante à la commission d'appel d'offres du Syndicat du Plateau.

Concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, elle est élue membre titulaire de la commission numéro 4 (développement durable), membre titulaire du Syndicat mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et du Syndicat mixte du musée des maisons Comtoises, ainsi que suppléante au niveau du SYBERT (SYndicat mixte de Besançon Et sa Région pour le Traitement des déchets) et du Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon – La Vèze.

- **SIVU SAGES**

Des travaux seront effectués pour la mise en conformité des buts du terrain de football de la Vèze, le revêtement défectueux des douches du terrain de Gennes. La démolition des vestiaires et la suppression de l'alimentation électrique de l'ancien terrain de la Ramée seront financièrement prises en charge, à la demande du maire de Gennes, par la société pétrolière et E.R.D.F.

- **Crèche du Plateau**

Une délégation du nouveau conseil municipal a visité la crèche de Saône. Quatre places sont réservées pour les enfants de Gennes ; toutes sont actuellement utilisées.

- **Assemblée Générale de l'association Familles Rurales**

Toujours aussi dynamique, l'association compte 230 familles dont 51 de Gennes. A sa demande, une réhabilitation du terrain de tennis sera peut-être réalisée.

- **Communiqué de l'association Familles Rurales**

L'association Familles Rurales organise en partenariat avec Espace Forme une semaine de remise en sport pour les collégiens du 25 au 29 août (activités roller, tennis, ping-pong, jeux collectifs, danse, ...)

Tarif : 35 € goûters compris ; dégressif dès le deuxième enfant.

Pour organiser au mieux les différentes activités, des préinscriptions seraient souhaitables (Valérie Laroche : 03 81 55 78 97).

- **Chasse et signalétique**

L'association communale de chasse agréée réinstallera, préalablement à l'ouverture de la chasse en septembre, des panneaux fixes signalant la présence des battues. Les panneaux seront simplement fermés en temps normal, masquant ainsi les inscriptions, et ouverts les jours de battues. La signalétique qui avait été installée en début de saison dernière a totalement été détruite. Ces pancartes étant destinées à informer l'ensemble des utilisateurs de la forêt de la présence des chasseurs, souhaitons, pour des questions de sécurité, que celles qui seront prochainement installées puissent être utilisées pendant plusieurs années...

- **Barbecue de l'école**

L'association des parents (les Galopins de Gennes), organise son désormais traditionnel barbecue/fête de fin d'année le vendredi 4 juillet sous le préau de l'école.

- **Petite annonce**

Achète bois de chauffage (cause surplus ou autre)

Monsieur Marc Moralès – 2 rue des Vergerots – 25660 Gennes

Téléphone : 03 81 55 84 76

*La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 20 juin à 20h30 pour élire les délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales qui auront lieu le 28 septembre 2014.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU DOUBS

**AVIS**  
**RELATIF A LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN**  
**PARTICULIER D'INTERVENTION DU DEPOT PETROLIER DE LA**  
**SOCIETE FRANCAISE DU PIPELINE DU JURA**  
**COMMUNES DE GENNES, NANCRA Y ET LA CHEVILLOTTE**

Il sera procédé, sur le territoire des communes de GENNES, NANCRA Y et LA CHEVILLOTTE, **du 10 juin 2014 au 10 juillet 2014 inclus**, à une consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention établi pour le dépôt pétrolier de la société française du pipeline du Jura à Gennes.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture des mairies.

Gennes :

- Le lundi de 13h45 à 17h45
- Le jeudi et samedi de 08h30 à 12h00

Nancray :

- Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

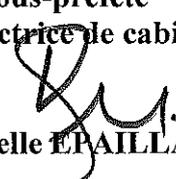
La Chevillotte :

- Le jeudi de 13h30 à 18h30

Un dossier identique est consultable en Préfecture du Doubs, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles, Economiques, de Défense et de Protection Civiles, 8 bis rue Charles Nodier à BESANCON, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des dispositions du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

**Le Préfet,  
Par délégation  
La sous-préfète  
Directrice de cabinet**

  
**Isabelle EPAILLARD-PATRIAT**